

Participation FFE, l'étape à ne pas rater.

La saison de compétitions 2017 arrive mais avez-vous pensé à tout?

Comme vous le savez, pour acquérir des points au Championnat de France Quarter Horse vous pouvez également participer à des épreuves FFE. Pour cela, votre cheval doit être enregistré à la FFE. Comment faire?

« **Enregistrement FFE :**

Cet enregistrement est obligatoire avant tous types d'engagement en compétition FFE et FEI : Club, Poney, Amateur, Pro, Internationaux.

Vous devez disposer du N° SIRE du cheval.

Vous êtes propriétaire du cheval ou mandaté par ce dernier. La propriété de l'équidé est conforme à celle enregistrée à l'IFCE ou vous allez procéder à sa mise à jour dans les prochains jours.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#). »



Source: FFE

Vous vivez à l'étranger ou votre cheval n'est pas identifié en France? Pas de soucis. Vous avez également la possibilité de participer aux épreuves FFE grâce à l'enregistrement « Chevaux/Poneys étrangers ». Plusieurs types d'enregistrement sont possibles :

« **Enregistrement Invités :**

Pour faire l'objet d'un engagement dans une compétition de la FFE (hors épreuves SHF et Internationales), un poney / cheval stationné dans un pays membre de l'Union Européenne autre que la France et non encore inscrits à l'IFCE doit :

- Être muni d'un document d'identification aux normes européennes
- Être enregistré sur la Liste Invités

Inscription limitée à 2 mois

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#). »

« **Enregistrement Provisoire :**

Cheval étranger, stationné en France, non encore inscrits à l'IFCE, cet enregistrement vous permet un accès provisoire (2 mois maximum) aux compétitions en attente de régularisation de votre enregistrement auprès de l'IFCE.

coût : 50€

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#). »

« **Enregistrement étranger :**

Un cheval étranger, non stationné en France, pourra être enregistré sur les demandes de participation en internationaux en France et à l'étranger mais ne pourra pas être engagé en épreuves nationales.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#). »

Retrouvez toutes ces informations ainsi que les formulaires d'enregistrement sur :
https://ffecompet.ffe.com/enregistrement_chevaux

Association Française du Quarter Horse

<http://www.afqh.org>

contact.afqh@gmail.com

Présidente : Michèle Pfender - +33(0)6.45.77.71.84

Secrétaire : Simon Manceau - +33(0)6.95.50.25.30

7 Rue Général Porson

55800 LAHEYCOURT

Coordinateur des compétitions AQHA pour l'AFQH : Guillaume Vogel - +33(0)6.16.36.46.07 -
guillaume.vogel.94@gmail.com